

**Québec français**



## **La réédition au Québec**

Patrick Guay

---

Number 100, Winter 1996

De l'usage des classiques québécois

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/58702ac>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

Les Publications Québec français

**ISSN**

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this article**

Guay, P. (1996). La réédition au Québec. *Québec français*, (100), 84–87.

PAR PATRICK GUAY

# La réédition

## au Québec

### Le phénomène de la réédition

La réédition peut se définir comme la reprise, sous une forme ou une présentation nouvelles, d'un texte paru antérieurement. Elle se signale généralement par la présence d'une préface ou d'un appareil bio-bibliographique, par un format distinct de l'édition précédente ou, encore, par un mode d'édition particulier : édition de luxe, regroupement, etc. Matériellement, la réédition se distingue de la réimpression, simple reproduction conforme au tirage précédent<sup>1</sup>.

L'usage courant confond pourtant ces deux modes de remise en circulation d'un texte, et l'existence d'un certain nombre de termes plus ou moins équivalents ne fait qu'amplifier ce brouillamini lexical : je pense à « émission » et « état », utilisés surtout par les textologues et bibliographes, à « nouvelle » ou « seconde édition », à « édition revue et corrigée », etc. Innocente sous la plume du journaliste, cette indistinction terminologique est parfois volontaire chez l'éditeur ; comme le remarque Gérard Genette, « rien n'est plus confus que l'usage du mot « édition », qui peut s'étendre à tous les exemplaires d'une œuvre produits par un même éditeur [...], ou se restreindre, comme les éditeurs aiment parfois le faire pour des raisons publicitaires, à chaque tranche de mille ou de cinq cents exemplaires d'un même tirage<sup>2</sup> ».

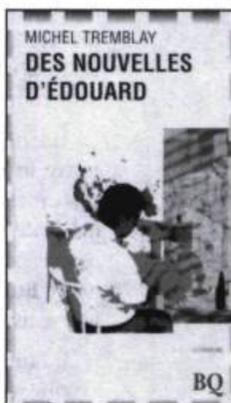
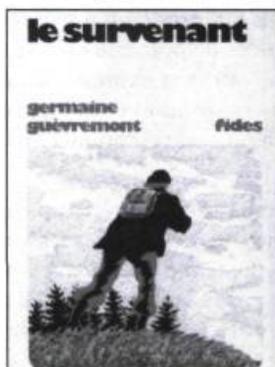
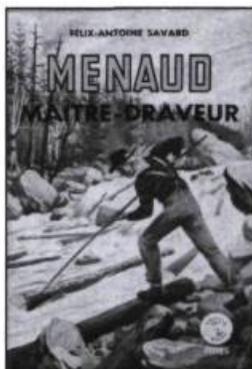
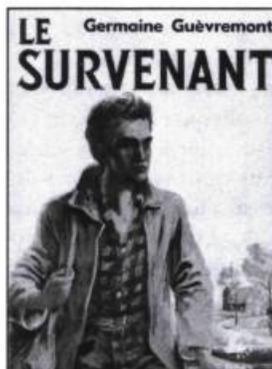
C'est dire l'importance, pour l'éditeur, de la réédition, forme de consécration dont l'effet proprement symbolique n'est pas sans incidence parfois sur la vente même des titres ainsi consacrés.

Toute réédition est une édition. Pas plus qu'il ne peut éditer tout ce qui lui passe entre les mains, l'éditeur ne peut tout rééditer. La réédition d'un texte littéraire ne s'explique pas toujours par le seul succès économique ou critique de l'édition précédente : les invendus d'hier sont parfois les rééditions d'aujourd'hui. La question de la sélection des titres, de

leur consécration et de leur accession au panthéon littéraire est de celles, difficiles, qui préoccupent l'histoire et la sociologie de la littérature. On sait qu'un événement extérieur explique parfois la remise en circulation d'un texte, dont le plus familier est l'adaptation cinématographique ou télévisuelle. Il en est d'autres, qui vont d'une simple date anniversaire à un climat socio-politique donné : l'année 1984, par exemple, a vu l'apparition d'une pléthore de rééditions du roman éponyme d'Orwell, et on peut penser qu'une maison comme Réédition-Québec, spécialisée dans la réédition de textes politiques du XIX<sup>e</sup> siècle, ne pouvait voir le jour que dans le contexte particulier de la Révolution tranquille.

Une différence de taille, non plus matérielle celle-là, existe ainsi entre l'un et l'autre mode de remise en circulation

des textes : si la réimpression répond généralement à une demande, la réédition vise, dans bien des cas, à la susciter. Cela tient, en gros, à la spécificité de la chose littéraire, et particulièrement du sous-champ de production restreinte, où continuent de régner les lois d'une sorte de jeu à *qui perd gagne*. On sait que le succès littéraire est un phénomène complexe et que rares sont les œuvres appelées à survivre. Comme le notait Robert Escarpit, « la survie comme possibilité de relecture dans une nouvelle situation historique est conditionnée par la survie comme maintien de l'offre sur le marché. Le seul jeu économique élimine en un an près de 90% des œuvres publiées. Ce qui reste subit une deuxième élimination du même ordre de la part des groupes leaders de l'opinion littéraire, essentiellement la critique



et l'Université. 20 ans après leur parution, 1% des œuvres sont devenues des « classiques » et sont inscrites sur une liste *ne varietur* qui constitue [...] ce qu'on appelle en fait « la littérature à l'Université »<sup>3</sup> »

Dans un contexte où l'édition littéraire elle-même est maintenue artificiellement en vie, quantité de titres sont relancés sous le patronage d'un critique ou d'un éditeur influents, réunis parfois en une même personne. La réédition, en 1989 et en 1990, de deux titres de Berthelot Brunet, introuvables en librairie depuis près de 50 ans, fut vraisemblablement, plutôt que la conséquence d'une demande du public, le fruit du travail de quelques *bappy few*, familiers de l'œuvre de l'écrivain.

Si tous les éditeurs n'en font pas leur spécialité, la plupart des maisons importantes (par le nombre de titres annuellement édités aussi bien que le volume du chiffre d'affaires) offrent une ou des collections destinées à la réédition : *Typo* (Groupe Ville-Marie Littérature), *Bibliothèque québécoise* (Fides, Hurtubise HMH et Leméac), *Poche Québec* (Leméac), *Boréal Compact* (Boréal) ou *Québec 10/10* (Stanké). Un fonds de classiques, ou de classiques en puissance, périodiquement réédités, représente pour l'éditeur une marque de prestige en plus de constituer une sorte de garantie financière.

Comme le laisse deviner la liste de collections tout juste évoquée, la réédition littéraire est étroitement associée au livre de poche, qui en est la forme la plus reconnue, diffusée et consommée. Or, bien que ces deux réalités soient étroitement liées, elles ne le sont que de manière accidentelle. Le livre en format de poche exista longtemps avant les années 1950, date à laquelle on rattache généralement son apparition. Ce format, longtemps (et encore ?) opposé au format « courant », n'a pas toujours été destiné à des textes réédités, non plus qu'à des textes légitimés. Au Québec, par exemple, des titres inédits de littérature dite populaire furent publiés en format de poche dès les années 1940.

Leur commun destinataire a favorisé une autre identification tenace, celle du

livre de poche et du livre scolaire. L'école et la réédition littéraire entretiennent, il est vrai, des rapports étroits. Comme le souligne Françoise Doumazane, « [l]a réédition en livre de collection de grande diffusion est pour une œuvre un « passage obligé », si elle veut être lue en classe : la maniabilité de l'objet et surtout son prix expliquent le formidable marché scolaire qu'est le livre de poche »<sup>4</sup>.

Ce rapport entre l'école et la réédition littéraire, quoique bien réel, est cependant malaisément quantifiable. Contentons-nous de signaler que la communauté étudiante est la principale consommatrice des rééditions littéraires proposées par les différents éditeurs québécois, universitaires et cégépiens comptant pour 60 à 70% de leur clientèle totale.

La réédition apparaît comme une des formes principales de légitimation ou de consécration des textes, consécration qui, dans le discours préfaciel, prend parfois l'allure d'une réactualisation (ce texte reste lisible) ou d'une réhabilitation (ce texte avait été mal lu). Chacun des modes de réédition produit ses effets propres : l'édition de luxe, par exemple, représente une consécration plus grande que le poche, mais moins retentissante dans la mesure où son prix et sa diffusion restreinte l'empêchent de rejoindre le public touché par celui-ci. De même qu'elle figure en bonne place dans

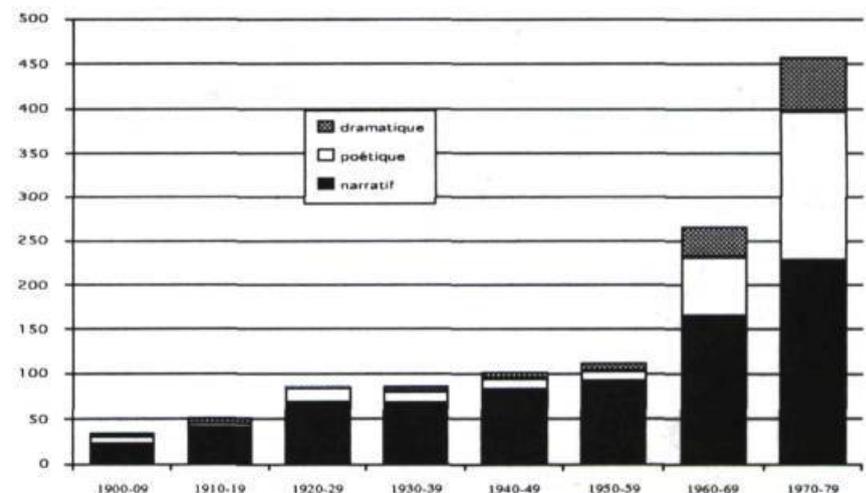
les anthologies et les histoires de la littérature, l'œuvre canonique est d'ordinaire disponible sous plusieurs de ces formes, sinon toutes à la fois : édition de luxe, édition critique, livre de poche, etc.

#### Éléments d'histoire

Le statut de l'édition littéraire au XIX<sup>e</sup> siècle est précaire, les risques économiques liés à l'activité éditoriale sont grands, à cause principalement de l'étroitesse du marché, du taux encore élevé d'analphabétisme et de l'importance, déjà, de la concurrence étrangère. Que de rares œuvres aient pu être rééditées, dans un contexte où l'édition elle-même était une rareté, tient du tour de force. « C'est presque un événement, notait en 1874 déjà l'éditeur Sénécal, que de voir reparaître dans notre jeune pays une œuvre littéraire quelconque »<sup>5</sup>. Mais la réédition de livre à livre reste rare, et même en tenant compte des parutions et reprises en périodiques, on ne peut accorder au phénomène l'importance qu'il prendra dans la deuxième moitié du siècle suivant.

Première réédition québécoise, le *Répertoire national* de James Huston, paru en 1848, regroupait des textes publiés antérieurement tels le *Colas et Colnette* de Quesnel (1808) ou *Le jeune Latour* d'Antoine Gérin-Lajoie (1844). D'autres titres dont *les Légendes canadiennes* (1861) compilées par l'abbé Casgrain constituent autant de jalons d'une histoire de la réédition littéraire québécoise.

#### RÉÉDITION PAR GENRES



coise. Premier titre à être réédité individuellement, *l'Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours* (1845) de François-Xavier Garneau connaît en 1852 la première d'une longue série de rééditions, témoignage d'un succès que lui envieraient bien des auteurs contemporains<sup>6</sup>. Signalons, pour mémoire, que *L'influence d'un livre* (1837) est réédité une première fois, dans une version « revue », en 1864 ; la version originale ne sera à nouveau éditée qu'en 1984.

Si l'on excepte *Maria Chapdelaine* et ses quelque 65 rééditions, huit œuvres ont connu à ce jour plus de dix rééditions<sup>7</sup>.

On ne relève parmi elles aucune surprise : *L'influence d'un livre*, *La terre paternelle*, *Les anciens Canadiens*, *Angéline de Montbrun*, *L'oublié*, *Un homme et son péché*, *Menaud, maître-draveur* et *Le survenant*. Parmi les titres les plus réédités parus après 1940, signalons *Bonheur d'occasion* et *La petite poule d'eau* de Gabrielle Roy, *Au pied de la pente douce* et *Les Plouffe*, de Roger Lemelin, et trois titres d'Yves Thériault : *Asbini*, *Aaron* et *Agaguk*. Cinq titres de Félix Leclerc ont connu plus de cinq rééditions chacun. On aura remarqué qu'il s'agit dans tous les cas

d'œuvres appartenant au genre narratif, lequel est, au XX<sup>e</sup> siècle à tout le moins, le genre le plus nettement favorisé par la réédition. Plus rares sont les œuvres poétiques appelées à survivre, sinon par le biais de choix de poèmes, d'anthologies et d'autres formes de regroupements. Signalons cependant *La légende d'un peuple*, de Louis Fréchette, l'œuvre de Nelligan, bien entendu, celles de Saint-Denys-Garneau et d'Anne Hébert, parmi d'autres.

Mais réédition n'est pas synonyme de succès ou de visibilité ; un tel palmarès tromperait quiconque négligerait tira-

ges, réimpressions, traductions et adaptations de toutes sortes : qu'on considère seulement que *Les Belles-Sœurs* n'ont connu à ce jour que deux rééditions, l'éditeur s'étant contenté, compte tenu de la demande constante, de réimpressions à intervalles réguliers. En revanche, le roman de Rodolphe Girard, *Marie Calumet*, dont le succès tant symbolique qu'économique ne se compare en rien à celui de la pièce de Tremblay, en a connu cinq, dont quatre en l'espace de 20 ans à peine (1969, 1973, 1979, 1990).

Le tableau suivant donne une idée plus générale du développement que connaît la réédition littéraire<sup>8</sup> au cours des quelque 150 dernières années. [cf. graphique « La réédition par genre »] L'accroissement quasi continu du nombre de titres réédités annuellement ne nous étonne pas outre mesure. Deux explosions rééditoriales retiennent davantage notre attention : la première a lieu au cours des années 1960, qui voient la moyenne de rééditions annuelles passer de 11,3 en 1950-1959 à 26,6. Les années 70 voient cette moyenne passer à 45,8 avec une augmentation notable pour le genre poétique. L'extrême disproportion entre les trois genres s'estompe également lors de cette décennie.

C'est là un portrait parlant mais néanmoins grossier de la réédition littéraire québécoise. Il importe de mettre ces chiffres en rapport avec le nombre de titres édités au cours des mêmes pério-

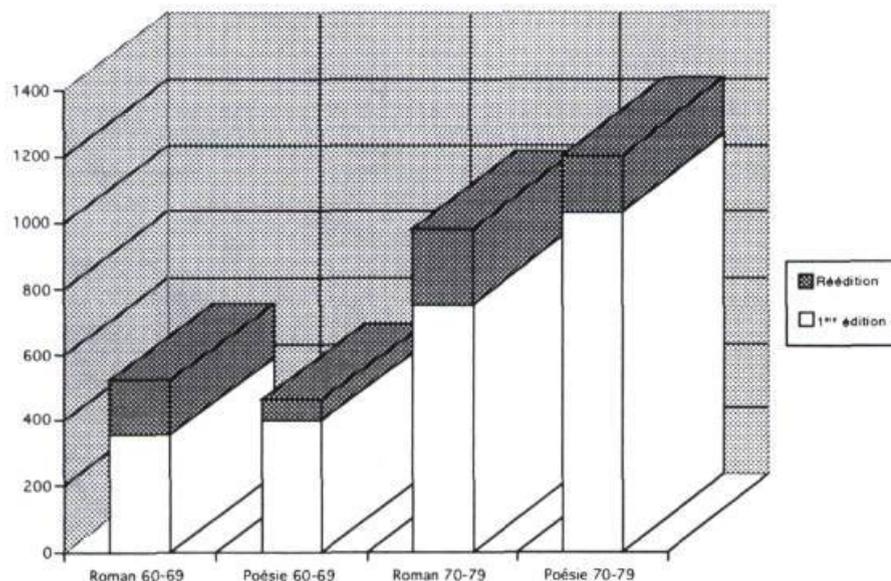
**TABLEAU A** Genre narratif seulement

Éditeur	Période	Total	Nouveauté	Réédition
Fides	1940-1949	142	125	17
Valiquette	1940-1947	82	82	0
Beauchemin	1940-1959	86	63	23
CLF	1947-1959	41	39	2

**TABLEAU B** Genre narratif seulement

Éditeur	Période	Total	Nouveauté	Réédition
CLF	1960-1972	143	115	28

## ÉDITION / RÉÉDITION



des. [cf. graphique « Édition-Réédition »] Nous nous en tiendrons à deux genres, narratif et poétique, et à quatre décennies. On observe, entre autres, que la poésie n'a pas seulement été rééditée au cours des années 70, mais s'accompagnait d'un boom éditorial qui à la fois peut l'expliquer et le relativiser.

Si le nombre et le pourcentage de titres réédités changent d'une période à l'autre, ils varient également de manière nette, au cours d'une même période, d'un éditeur à l'autre, en fonction, principalement, du fonds dont dispose celui-ci, mais également de ses politiques éditoriales, ainsi que le montre le tableau A.

Si ce pourcentage varie d'un éditeur à l'autre (0% pour Valiquette contre 12% pour Fides, 26,7% pour Beauchemin et 4,9% pour le CLF), il varie également, dans le temps, chez un même éditeur, comme l'illustre le cas du Cercle du livre de France (tableau B).

Le tableau B est éloquent : 12 ans après la naissance de la maison, le nombre de nouveautés a triplé. Mais le changement majeur est du côté des rééditions, qui passent de 2 à 28. Le rapport entre édition et réédition change ainsi de manière radicale. Le CLF, dont la réédition d'œuvres narratives au cours de ses 12 premières années d'existence représentait 4,9% de sa production totale d'œuvres narratives, voit ce pourcentage quadrupler (19,6%) au cours des 12 années suivantes. Il est à noter que des 28 titres réédités de 1960 à 1972, 25 le sont dans la collection « Poche canadien <sup>9</sup> », lancée en 1967 avec *Au pied de la pente douce*, de Roger Lemelin. Deux faits se voient confirmés : la réédition est étroitement liée au livre de poche, bien que ce ne soit pas de manière exclusive ; l'acquisition ou la constitution d'un fonds permet à l'éditeur une plus grande rentabilité et une visibilité accrue, dans la mesure où les titres éventuellement réédités sont inscrits ou susceptibles d'être inscrits au programme de cours de niveau collégial ou universitaire.

Les statistiques compilées depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le dépôt légal nous permettent enfin d'observer que, toutes catégories confondues, 5 à

10% seulement de tous les titres édités au Québec de 1968 à 1982 sont des rééditions. Pour la seule année 1982, par exemple, ce pourcentage est de 5,5 alors que les titres réédités représentent en France et en Grande-Bretagne respectivement 54% et 22% de l'ensemble des titres édités. Ce pourcentage diminue encore légèrement, mais de manière significative, si l'on s'en tient à la seule catégorie des « textes littéraires », catégorie 24 de la classification proposée par l'Unesco et adoptée par la Bibliothèque nationale du Québec, atteignant au mieux, exception faite de la faste année 1969 (15,6%), les 3 à 4% entre 1968 et 1982. Les chiffres fournis par la BNQ sont cependant d'une fiabilité toute relative <sup>10</sup>. L'écart renvoie à des définitions distinctes du littéraire.<sup>11</sup>

La réédition a donc une double incidence : symbolique et matérielle. Pour être vendu, lu, commenté et enseigné, un texte doit être disponible. La réédition reste le mode le plus courant de remise en circulation d'un titre. Elle compte aussi, avec la traduction et l'adaptation, parmi les principales formes de consécration.

#### Notes

1. Les choses ne sont pourtant pas si simples. Pensons aux modifications apportées non au support mais au contenu, au texte lui-même. Je renvoie le lecteur curieux à l'article de Pierre Mailloux, « La définition de l'édition et les AACR 2 », paru dans *Documentation et bibliothèques*, mars 1980, p. 29-34.
2. Gérard GENETTE, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987, p. 36.
3. *Le Littéraire et le social. Éléments pour une sociologie de la littérature*, Paris, Flammarion, 1970, p. 35-36.
4. Françoise DOUMAZANE, « De la production d'une œuvre à sa réception : *Élise ou la vraie vie* de Claire Etcherelli », *Pratiques*, n° 32 (1987), p. 66-104.
5. Dans Guildo ROUSSEAU, *Préfaces des romans québécois du XIX<sup>e</sup> siècle*, Sherbrooke, Éditions Cosmos, 1987.
6. Marie-Andrée L'ALLIER, « François-Xavier Garneau, premier auteur de best-seller au Québec » dans Denis SAINT-JACQUES et

Roger DE LA GARDE (dir.), *Les pratiques culturelles de grande consommation. Le marché francophone*, Québec, Nuit blanche éditeur, 1992.

7. La plupart des renseignements et statistiques qui suivent sont tirés du *Répertoire de la réédition littéraire au Québec*, à paraître chez Nuit blanche éditeur en 1996.
8. Il s'agit du nombre d'occurrences ou actes de réédition, et non du nombre de titres réédités au cours de l'une ou l'autre décennie. Par exemple, un titre unique, *Marie Calumet*, compte pour deux actes de réédition en 1970-1979 puisqu'il connut deux rééditions (en 1973 et en 1978). Je n'ai, de plus, pas tenu compte de l'essai ni de la littérature jeunesse et des romans populaires en séries.
9. La collection apparaît indifféremment comme « CLF format poche », « CLF poche canadien » ou « CLF poche » selon le titre ou l'endroit.
10. Source : Allard *et al.*, 1984, p. 15.
11. Comme l'écrivent les auteurs de *Statistiques de l'édition au Québec*, il serait plus juste de parler de « Statistiques des publications reçues en dépôt légal ». En effet, nous sommes portés à croire que la loi de 1968 sur le dépôt légal, surtout en ce qui regarde la réédition, est peu respectée. Encore se peut-il que les éditeurs n'aient pas tenu suffisamment compte de la distinction, proposée par l'Unesco et adoptée par la BNQ et le Bureau du dépôt légal, entre rééditions et réimpressions, lesquelles « ne sont pas sujettes à dépôt légal » (Allard *et al.*, 1984, p. 37). Cette confusion tenace expliquerait la faible quantité de rééditions recensées. Les chiffres, en ce qui concerne du moins les titres réédités, sont en deçà de la réalité. Un simple coup d'œil du côté de la revue *Livres et auteurs québécois* le confirme. Le nombre de titres réédités fourni par la BNQ pour l'année 1976, un seul, est bien en deçà de la quinzaine de titres recensés dans la revue.